

220C0665
FR0000127771-FS0176

19 février 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 février 2020, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 64 868 615 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 5,15% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	7 909 509	0,67	7 909 509	0,63
Détention (par assimilation)	56 959 106	4,81	56 959 106	4,53
Total Société Générale	64 868 615	5,47	64 868 615	5,15

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 14 février 2020, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 54 410 463 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *calls* listés à dénouement physique portant sur 880 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 21 février 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 26 € et 28 € ;
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 350 575 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;
- une position acheteuse sur 2 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 952 888 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 17 décembre 2021 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 24,83 € ;
- une position vendeuse sur 13 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 2 227 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment à des échéances comprises entre le 20 mars 2020 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 18 € et 26 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 184 847 025 actions représentant 1 258 677 284 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au 14 février 2020, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 2 548 643 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 799 695 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'aux 1^{er} juin 2023 et 3 juin 2024 ;
- une position acheteuse sur 2 *contracts for differences* à dénouement en espèces et portant sur 39 653 actions VIVENDI, sans échéance ;
- une position acheteuse sur 19 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 514 912 actions VIVENDI, exerçables jusqu'au 17 février 2020 à des prix unitaires par action compris entre 25,08 € et 25,31 € ;
- une position acheteuse sur 5 certificats à dénouement en espèces et portant sur 4 337 actions VIVENDI, exerçable entre le 20 mars 2020 et le 19 mars 2021 à des prix unitaires par action compris entre 22,00 € et 25,50 € ;
- une position acheteuse sur 5 *calls option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 189 844 actions VIVENDI, exerçables entre le 19 février 2020 et le 17 mars 2020 à des prix par action compris entre 25,50 € et 26,33 € ; et
- une position vendeuse sur 3 *puts warrants* listés à dénouement en espèces portant sur 202 actions VIVENDI, exerçables le 20 mars 2020 au prix unitaire par action 24,00 €.
